Nations Unies A/58/756

Assemblée générale

Distr. générale
5 avril 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Points 121, 131, 134, 137, 138, 140, 141, 142, 145 a) et b), 146, 147 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement; Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

04-29834 (F) 160404 190404

Renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies

Prévisions révisées au titre des chapitres 3, 4, 5, 7, 18, 19, 21, 22, 26, 28, 29A, 29C, 29D, 29E, 29F, 29G, 31, 33, 34 et des chapitres premier et 2 des recettes du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, du budget pour le financement du Tribunal pénal international pour le Rwanda et des budgets des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

À la suite de l'attentat à l'explosif contre les locaux des Nations Unies à Bagdad en août 2003, le Secrétaire général a pris des mesures pour renforcer la sécurité et la sûreté des locaux des Nations Unies. Les mesures adoptées à court terme ont en grande partie été appliquées.

Le présent rapport contient des propositions concernant une première série de nouvelles mesures nécessaires d'urgence pour le renforcement à long terme de la sécurité et de la sûreté, élaborées sur la base d'un examen des dispositions prises au Siège et dans les bureaux extérieurs. Un autre rapport à la cinquante-neuvième session proposant une deuxième série de mesures à long terme suivra, lorsque aura été menée à terme l'étude en cours sur la gestion du changement ayant trait aux dispositions en matière de sécurité. Le coût total des mesures proposées dans le présent rapport pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies est estimé à 92 433 500 dollars (montant brut), dont des dépenses non renouvelables de 71 193 900 dollars pour la modernisation de l'infrastructure physique et des systèmes de sécurité, l'acquisition du matériel connexe et d'autres besoins, notamment le renforcement à titre temporaire du personnel de sécurité. Compte tenu des arrangements de participation aux coûts prévus avec les organisations ayant leur siège à Vienne, dont le coût s'élève à 6 467 700 dollars, l'ouverture d'un crédit de 85 965 800 dollars (montant net) est présentée à l'Assemblée générale pour examen.

Les besoins de financement supplémentaires ci-dessus sont présentés à l'Assemblée générale en tant que propositions budgétaires supplémentaires pour l'exercice biennal 2004-2005, conformément aux articles 2.8 et 2.9 du Règlement financier.

* Le présent rapport est établi maintenant compte tenu des nouveaux besoins.

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1–2	5
II.	Nouveaux défis et riposte initiale	3–9	5
III.	Besoins à long terme	10–21	8
IV.	Propositions visant à renforcer la sécurité et la sûreté des locaux des Nations Unies	22–101	11
	A. Ressources nécessaires aux principaux bureaux des Nations Unies	26–58	12
	1. Siège de l'Organisation des Nations Unies	26–34	12
	2. Genève	35–39	13
	3. Vienne	40–43	14
	4. Nairobi	44–45	15
	5. La Haye	46–48	16
	6. Addis-Abeba	49–51	16
	7. Bangkok	52–54	17
	8. Beyrouth	55–56	17
	9. Santiago	57–58	17
	B. Missions politiques spéciales, opérations de maintien de la paix et autres opérations	59–87	18
	1. Missions politiques spéciales	59–71	18
	2. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	72–73	19
	3. Opérations de maintien de la paix approuvées par l'Assemblée générale	74–77	20
	4. Opérations de maintien de la paix décidées par le Conseil de sécurité	78–87	22
	C. Tribunal pénal international pour le Rwanda	88–90	23
	D. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité	91–99	24
	E. Autres bureaux extérieurs	100–101	27
V.	Conclusions et recommandations	102–103	27
Annexes			
I.	Ressources supplémentaires nécessaires, par source de financement		31
	A. Budget ordinaire de l'Organisation		32

B. Tribunal pénal international pour le Rwanda 35

C. Budgets des opérations de maintien de la paix 36

II. Analyse des dépenses afférentes aux travaux visant à renforcer la sécurité 54

A. Siège de l'Organisation des Nations Unies 54

B. Office des Nations Unies à Genève 57

I. Introduction

1. Le présent rapport vise à informer les États Membres des mesures prises en vue de renforcer la sécurité des opérations des Nations Unies dans le monde entier et à faire approuver l'adoption d'autres mesures de renforcement. Il vise également à obtenir rapidement l'ouverture des crédits nécessaires. Le rapport contient des propositions concernant une première série de nouvelles mesures nécessaires d'urgence et sera suivi par un autre rapport proposant une deuxième série de mesures à long terme, qui sera présenté à la cinquante-neuvième session à la fin de l'étude sur la gestion du changement entreprise actuellement au Secrétariat. Ces deux séries de mesures constitueront une riposte globale à l'échelle mondiale face à la détérioration radicale de la situation en matière de sécurité à laquelle fait face l'Organisation depuis les attaques directes contre les opérations et les locaux des Nations Unies en 2003.

2. À la suite des événements du 11 septembre 2001, le Secrétaire général a proposé des mesures visant à améliorer la sécurité (A/56/848). Par sa résolution 56/286, l'Assemblée générale a approuvé ces propositions et ouvert la ligne de crédit nécessaire, d'un montant de 57 785 300 dollars. L'additif au second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (A/58/558/Add.1 et Corr.1) rend compte de l'utilisation des crédits jusqu'à la fin de 2003. La ligne de crédit approuvée a été entièrement consacrée aux besoins exprimés dans le rapport. Elle a permis de pourvoir des postes d'agent de sécurité et d'autres postes connexes autorisés, d'acquérir le matériel et les services nécessaires pour renforcer les opérations de sécurité et de mettre en oeuvre les projets d'équipement liés à la sécurité définis dans le rapport dans tous les bureaux. Certains des projets ont déjà été menés à terme. En résumé, le programme de travail pour l'exercice biennal 2002-2003 approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/286 en vue de renforcer la sécurité a été en grande partie appliqué à l'Office des Nations Unies à Vienne, à l'Office des Nations Unies à Nairobi, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale. Au Siège et à l'Office des Nations Unies à Genève, les projets d'équipement liés à la sécurité se trouvent toujours à différents stades d'exécution, certains connaissant des retards pour les raisons évoquées à la section IV du présent rapport.

II. Nouveaux défis et riposte initiale

3. À compter de 2002, on pensait généralement que la plus grande menace contre les opérations des Nations Unies pesait sur le personnel qui pouvait se retrouver au mauvais endroit au mauvais moment; les mesures de sécurité visaient par conséquent essentiellement à atténuer les effets des accidents et les dommages collatéraux. L'ONU a pu être une cible possible du terrorisme, mais elle n'était pas considérée comme une cible de choix. La présence du drapeau de l'ONU avait de tout temps assuré une sécurité raisonnable à son personnel du fait de l'image de neutralité présentée par l'Organisation. Les attaques de 2003 ont fait voler en éclats cette conception et changer considérablement la donne en matière de sécurité. L'ONU est devenue une cible de choix, d'où la nécessité de changer radicalement

les mesures de sécurité pour relever les nouveaux défis. Le Secrétariat et les organismes et programmes des Nations Unies ont ainsi pris des mesures pour renforcer la sécurité et la sûreté. Cette riposte initiale a certes permis d'améliorer considérablement les dispositions en place et l'état de préparation mais ne peut être ni suffisante ni durable sans ressources supplémentaires.

4. Pour faire face aux nouvelles menaces, le Secrétaire général a pris des mesures pour identifier les améliorations nécessaires à apporter au système de sécurité et établir un ordre de priorité en la matière, mettre en oeuvre celles qui peuvent être réalisées avec les ressources actuelles et solliciter un appui supplémentaire auprès de l'Assemblée générale pour les autres. Ces mesures sont globales, portent non seulement sur les activités du Secrétariat mais aussi sur celles des missions politiques spéciales, des tribunaux et des opérations de maintien de la paix. Elles visent à permettre à l'Organisation de poursuivre la réalisation de ses programmes et activités prescrits. Elles doivent aussi permettre à l'Organisation de mieux gérer les risques plutôt que de les éviter.

5. En application des résolutions 56/255 et 57/155 de l'Assemblée générale, un groupe indépendant d'experts extérieurs a réalisé, en ayant recours à de larges consultations et à des visites sur le terrain, une étude qui a débouché sur la formulation de nombreuses recommandations visant à renforcer et à unifier les dispositions relatives à la sécurité. Un groupe directeur sur la sécurité conduit par la Vice-Secrétaire générale et composé des chefs des départements organiques et le Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité a procédé à un examen préliminaire de cette évaluation le 12 août 2003. Il a notamment recommandé que des ressources soient dégagées pour la gestion et la mise en oeuvre du processus de changement.

6. À la suite de l'attaque du 19 août 2003 contre le siège des Nations Unies au Canal Hotel à Bagdad, le Secrétaire général a demandé une enquête préliminaire sur l'incident, qui a été réalisée par des spécialistes de la sécurité de l'ONU. Cette enquête a été suivie d'une autre réalisée par un groupe indépendant, sur la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies en Iraq, ayant à sa tête Martti Ahtisaari. Les deux enquêtes, complétées par des consultations du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité le 25 août 2003, ont débouché sur une série cohérente de conclusions et de recommandations concernant les dispositions relatives à la sécurité des Nations Unies en général ainsi qu'à l'incident du 19 août 2003 en particulier. Un groupe chargé d'examiner la responsabilité personnelle des fonctionnaires des Nations Unies s'agissant de l'attaque du 19 août 2003 a établi un rapport sur la question.

7. Le groupe directeur sur la sécurité, mis en place initialement pour superviser et examiner les travaux du groupe indépendant d'experts extérieurs, s'est réuni pour évaluer une liste récapitulative des conclusions et recommandations du groupe d'experts, l'enquête initiale sur la sécurité concernant les événements du 19 août 2003, le groupe de réflexion indépendant et les travaux du Réseau interorganisations. Il a recensé les mesures de suivi appliquées actuellement, notamment la nomination en janvier 2004 d'un « administrateur principal du changement » qui, fort des recommandations formulées précédemment, devrait donner des conseils quant aux mesures et ressources nécessaires pour renforcer le système de sécurité des Nations Unies et coordonner les propositions à présenter à l'Assemblée générale. D'autres mesures ont été proposées, dont la mise en place

d'une procédure renforcée pour l'évaluation des menaces et des risques, l'amélioration et la validation des normes minimales de sécurité opérationnelles pour faire face aux nouvelles menaces, l'évaluation des systèmes et procédures pour l'application des mesures, l'obligation de rendre des comptes ainsi que la formation et l'organisation des carrières du personnel de sécurité et la définition initiale des ressources supplémentaires nécessaires. L'administrateur du changement relève de la Vice-Secrétaire générale et travaille en étroite collaboration avec tous les organismes compétents des Nations Unies. Le groupe directeur a également demandé au Groupe des enseignements tirés du Département des opérations de maintien de la paix d'établir un rapport sur les mesures de gestion des crises prises immédiatement au Siège après l'attaque du 19 août 2003. Ce rapport est en voie d'achèvement.

8. Outre les mesures demandées et coordonnées par le groupe directeur sur la sécurité, les départements et bureaux ont pris diverses initiatives. Le Département des opérations de maintien de la paix a réalisé une étude sur l'application des normes minimales de sécurité opérationnelles dans toutes les missions. Le Département de la gestion, en collaboration avec les commissions économiques et sociales régionales, les directeurs généraux des offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne et le chef du Service de la sécurité et de la sûreté au Siège, a élaboré des normes minimales de sécurité opérationnelles pour les grands bureaux et recensé les insuffisances dans tous les huit lieux d'affectation. Ont été ainsi établies des normes uniformes pour la sécurité physique, la formation du personnel, le matériel de sécurité et de sûreté, les règles communes pour l'emploi de la force mortelle et les dispositions concernant des examens réguliers par les pairs. Les normes minimales de sécurité opérationnelles au Siège ont servi de base à la plupart des mesures prises pour renforcer la sécurité. Des spécialistes extérieurs de la sécurité ont ainsi été engagés par l'ONU pour procéder à un examen approfondi du matériel et à une validation extérieure des normes. Des discussions ont été également engagées avec le Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires sur l'application éventuelle d'arrangements humanitaires de réserve en cas de crises causant d'énormes pertes parmi le personnel des Nations Unies. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a mis au point, avec le concours du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et d'autres organismes et programmes des Nations Unies, un document de réflexion pour la réalisation des activités humanitaires dans les zones à haut risque.

9. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité s'est rendu dans 19 pays qui pourraient être source potentielle de préoccupation particulière afin d'examiner les menaces et les risques au moyen des normes minimales de sécurité opérationnelles renforcées, et a donné des conseils en vue du renforcement de la sécurité et dispensé une formation aux responsables désignés et à leurs équipes de gestion de la sécurité. Des directives générales ont été communiquées aux bureaux extérieurs concernant les améliorations à apporter au matériel et aux installations face à la menace d'attentats à l'explosif, et un processus de planification a été engagé en vue d'intégrer plus étroitement les questions de sécurité dans l'élaboration et l'exécution des programmes des Nations Unies en Iraq.

III. Besoins à long terme

10. Les mesures supplémentaires prises par le Secrétariat et par les organismes et programmes des Nations Unies après le 19 août 2003 ont engendré une prise de conscience et un état de préparation accrus face à la menace d'attaques directes, qui dans certains cas peuvent prendre la forme de tirs de coups de feu et d'obus de mortier, d'enlèvements et d'attaques massives à l'explosif. Toutefois, cette nouvelle menace entraîne une augmentation plutôt graduelle que radicale de la demande en matière de sécurité qui doit être rapportée aux autres priorités de l'Organisation dans la réalisation de ses programmes et activités. L'ONU a donc besoin d'un système unifié de gestion de la sécurité beaucoup plus perfectionné et solide tant dans les villes sièges que dans les bureaux hors Siège.

11. Tout en continuant de porter remède aux menaces classiques que constituent les activités criminelles et leurs effets induits que sont le désordre social, la violence et les conflits, les dispositions relatives à la sécurité à l'ONU doivent également permettre maintenant de faire face à la menace intense et changeante des attaques délibérées directes qui pourraient intervenir partout sans crier gare. Cela exige, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs, la surveillance systématique du contexte de sécurité, l'anticipation des incidents et une planification préalable pour y faire face ainsi qu'un état de préparation et une protection accrus grâce à une formation, du matériel et des techniques de sécurité physique les plus récents. Il faut également une meilleure culture de sécurité et une meilleure application des mesures ainsi qu'un renforcement des capacités d'inspection. Des mesures d'urgence doivent être prises pour intégrer ces éléments fonctionnels, compte tenu des normes techniques et de la charge de travail appropriées, dans la structure et les procédures relatives à la sécurité. L'administrateur du changement étudie ces grandes questions et devrait présenter des recommandations à la Vice-Secrétaire générale en juillet 2004. Certaines mesures peuvent attendre son rapport; d'autres, appelant un examen plus immédiat, ont été soigneusement structurées pour ne pas compromettre l'application future de la proposition de l'administrateur du changement.

12. S'il est vrai qu'il faut se ménager du temps pour mener à terme l'examen stratégique des dispositions relatives à la sécurité à l'ONU, il convient de se pencher sur les besoins en matière de sécurité pour lesquels des propositions sont actuellement formulées et dont tout retard supplémentaire dans l'application est jugé porteur de risques. C'est pourquoi les ressources sont demandées en deux phases. La première phase concerne les demandes de financement supplémentaire concernant des remises en état urgentes des installations à l'échelle mondiale, une augmentation initiale des effectifs du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité dans les lieux d'affectation à haut risque, un train de mesures dans les missions politiques spéciales, les opérations de maintien de la paix et au Tribunal pénal international pour le Rwanda et un renforcement modique des capacités du Siège pour les fonctions essentielles sans préjuger des recommandations et décisions qui seront issues de l'examen stratégique en cours. Du personnel temporaire sera nécessaire jusqu'au 31 décembre 2004. Les propositions de création de postes sont généralement reportées pour le moment dans le cas des principaux lieux d'affectation afin de faciliter la conception des structures à long terme prévues dans les propositions de l'administrateur du changement. Certes, une nouvelle structure de gestion de la sécurité au Siège sera définie au cours des prochains mois; il n'en demeure pas moins que du personnel temporaire

sera indispensable dans l'immédiat pour permettre au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et des services de sécurité et de sûreté de s'acquitter de leurs fonctions en respectant des normes minimales acceptables.

13. Il est indispensable de procéder aux remises en état nécessaires des systèmes de sécurité dans tous les lieux où ils étaient supérieurs aux normes au moment où les menaces et les risques étaient moindres. L'augmentation des besoins au titre des normes minimales de sécurité opérationnelle renforcées s'explique non seulement par la remise en état des installations mais aussi l'acquisition de matériel. Vu les longs délais inhérents à ces activités, en raison des exigences en matière de conception et d'appel d'offres, les mesures doivent être prises dès que possible afin de permettre de remédier aux vulnérabilités actuelles en matière de sécurité. Aussi, les besoins de modernisation de la plupart des installations doivent-ils être satisfaits pendant la première phase.

14. La deuxième phase du financement supplémentaire, qui sera présentée en septembre 2004, vise à mener à terme la modernisation des dispositions en matière de sécurité sur le terrain et à mettre en place un système de gestion de la sécurité entièrement opérationnel pour l'ensemble des organismes des Nations Unies. Les ressources supplémentaires nécessaires à l'heure actuelle permettront de renforcer et d'unifier le système de gestion de la sécurité au Siège en intégrant les ressources actuellement fournies au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, au Bureau des services centraux d'appui et au Département des opérations de maintien de la paix. En outre, on sollicitera une augmentation notable du nombre de postes permanents d'agent de sécurité au Siège et dans les bureaux extérieurs ainsi que des ressources pour une remise en état limitée des installations, notamment un système de contrôle entièrement intégré de l'accès aux locaux de l'ONU dans le monde entier, la formation, la sécurité informatique et la poursuite des opérations. En ce qui concerne le nombre de postes, il faudra une étude plus poussée des critères permettant de déterminer les besoins à long terme, en particulier pour les fonctions de garde, avant de se prononcer définitivement tant sur le nombre que sur la répartition optimale des postes compte tenu des risques relatifs dans tous les lieux d'affectation.

15. Les bâtiments du Siège à New York, ainsi que ceux des quatre commissions régionales et des trois bureaux hors Siège du Secrétariat, ont besoin d'un cadre renforcé pour les agents de sécurité. Il n'y a pas suffisamment d'agents de protection rapprochée pour satisfaire les besoins des missions politiques, des missions de maintien de la paix et des autres missions ou des visites dans les zones à haut risque. Par ailleurs, il faut d'urgence une remise à niveau professionnelle des agents de sécurité pour leur permettre d'exploiter des systèmes modernes de surveillance et de contrôle de l'accès aux locaux et de faire face aux nouvelles menaces potentielles dont les engins explosifs improvisés ainsi que les engins radiologiques, bactériologiques et chimiques. Un profil plus adapté au nouvel environnement en matière de sécurité a été défini pour une nouvelle génération d'agents de sécurité. Il s'agit de professionnaliser davantage les services de sécurité des Nations Unies et d'adopter des méthodes de sécurité plus perfectionnés, notamment l'utilisation d'équipes formées pour la surveillance et la contre-surveillance. Toutefois, étant donné que ce nouveau profil d'agents de sécurité exigera des changements notables aux pratiques de gestion du personnel en cours, sa mise en oeuvre sera précédée de consultations avec diverses parties.

16. En outre, on s'attachera à donner les moyens à l'ensemble du personnel pour jouer pleinement le rôle qui lui revient pour ce qui est de protéger sa sûreté en dispensant une formation propre à lui permettre de mieux répondre aux situations d'urgence et de crise. Des trousses d'urgence seront fournies aux fonctionnaires occupant de grands immeubles pour utilisation en cas d'évacuation d'urgence.

17. Dans les bureaux extérieurs, le Bureau du Coordonnateur ne dispose que d'un ou au plus deux postes au titre du budget ordinaire pour des coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain dans un certain nombre de pays à haut risque. Certains de ces coordonnateurs sont responsables de la sécurité pour plusieurs pays. Lorsqu'ils sont absents pour des raisons opérationnelles ou administratives, l'appui professionnel en matière de sécurité dont bénéficie le responsable désigné est entièrement fonction de la capacité des organismes ou programmes des Nations Unies de déployer dans le pays concerné des agents de sécurité sur le terrain dotés de compétences nécessaires. Par conséquent, les responsables désignés dans certains pays à haut risque ne bénéficient pas, entièrement ou parfois, malgré les menaces et risques croissants, d'une assistance technique et des conseils en matière de sécurité dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs énormes responsabilités. Même lorsqu'ils sont présents, les coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain sont mis à rude épreuve. Ainsi, ils ne peuvent accomplir certains aspects de leurs fonctions selon les normes requises pour faire face aux menaces et risques d'aujourd'hui.

18. Au Siège, le Bureau du Coordonnateur est organisé en quatre petits services régionaux composés de trois à quatre fonctionnaires chacun, qui doivent tous effectuer de fréquents voyages pour procéder à des évaluations de la situation en matière de sécurité et dispenser la formation sur le terrain. L'Organisation ne dispose pas au Siège d'un personnel chargé d'effectuer les évaluations des menaces et risques à l'échelle mondiale, d'assurer la continuité dans la réalisation et le suivi des principales opérations en matière de sécurité en Iraq, en Afghanistan ou ailleurs, ni pour leur apporter un appui, ou d'élaborer, valider et mettre à jour les politiques, les procédures ou la formation en matière de sécurité. L'appui administratif et la mobilisation des ressources sont faibles et inadaptés.

19. Les insuffisances quant aux effectifs et à la capacité fonctionnelle du personnel de sécurité au Siège sont source de risques considérables. À part les apports ponctuels pour faire face aux nouvelles menaces, l'Organisation ne dispose pas de moyens pour rationaliser radicalement et mettre à jour les procédures opérationnelles établies en 1995. Le Bureau du Coordonnateur n'a ni le temps ni les connaissances techniques pour élaborer des spécifications techniques que pourraient utiliser les départements opérationnels ou les organismes et programmes des Nations Unies pour protéger les locaux ou acquérir du matériel de sécurité. Il n'y a pas de fonctionnaires qui pourraient être affectés à la collecte, à la synthèse et à l'analyse des informations liées à la sécurité provenant de sources publiques ou d'organismes des Nations Unies à l'échelle mondiale, ni à l'élaboration de plans d'urgence et à la surveillance systématique des mesures appliquées en vue de renforcer la sécurité sur le terrain.

20. Le présent rapport contient également une proposition visant à financer les nouveaux besoins du Bureau du Coordonnateur entièrement par prélèvements sur le budget ordinaire de l'ONU, ce qui représente un changement de politique par

rapport aux dispositions actuelles relatives au financement des mesures de sécurité. Le bien-fondé de cette proposition est expliqué aux paragraphes 98 et 99 ci-dessous.

21. Les demandes de ressources au titre du Bureau du Coordonnateur devront être satisfaites en deux phases. La première concerne les postes supplémentaires destinés aux lieux d'affectation dont la situation est la plus critique et les ressources au titre du personnel temporaire nécessaire pour renforcer les effectifs au Siège. La deuxième portera sur un renforcement général des mesures de sécurité dans tous les bureaux extérieurs et la mise en place d'une structure plus solide à long terme au Siège.

IV. Propositions visant à renforcer la sécurité et la sûreté des locaux des Nations Unies

22. Les ressources nécessaires au renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies, en sus de celles déjà approuvées dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, sont précisées ci-après. Les informations sont moins détaillées que celles généralement fournies à l'appui des demandes de crédits budgétaires, compte tenu de leur caractère confidentiel et des préjudices que pourrait causer la publication d'informations spécifiques concernant les risques et les contre-mesures envisagées.

23. Les normes minimales de sécurité opérationnelle ayant été considérablement renforcées pour permettre de faire face aux menaces d'attaque directe, l'Organisation des Nations Unies, ses fonds et programmes et les institutions spécialisées devront consacrer des ressources supplémentaires importantes à la protection de leurs locaux et aux équipements de sécurité. Si, dans les lieux d'affectation à haut risque, plus de 90 % des locaux ou des activités étaient considérés, avant le 19 août 2003, comme étant pleinement ou sensiblement conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle, 65 à 70 % seulement de ces locaux et de ces activités seraient conformes aux normes plus rigoureuses désormais en place. Aucun des sièges de l'Organisation ne satisfait entièrement aux nouvelles normes de sécurité.

24. Dans de nombreux centres des Nations Unies, il est procédé à l'installation de films de sécurité, de barrières renforcées, d'équipements de contrôle d'accès et d'autres dispositifs de sécurité. Le coût de l'application des nouvelles normes de sécurité, qui ne pourra être déterminé qu'au terme d'une évaluation longue et complexe des conditions de sécurité dans chaque centre, s'annonce d'ores et déjà très élevé. Ainsi, l'UNICEF a approuvé un budget supplémentaire de 14 millions de dollars au titre de la sécurité, la dépense correspondante étant de 20 millions de dollars pour le Programme alimentaire mondial (PAM), 11,5 millions pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et 1,8 million pour le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP).

25. Les propositions qui figurent dans le présent rapport partent du principe que, dans tous les lieux d'affectation, la sécurité de l'Organisation des Nations Unies est au premier chef la responsabilité du pays hôte. C'est pourquoi elles ne portent que sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté dans la zone occupée par les Nations Unies, et notamment sur les mesures nécessaires pour faire face à d'éventuelles situations d'urgence. Il est entendu que, le cas échéant, les pays hôtes

prendraient toutes les mesures de protection requises en dehors de la zone occupée par l'Organisation des Nations Unies sur leur territoire.

A. Ressources nécessaires aux principaux bureaux des Nations Unies (56 149 300 dollars)

1. Siège de l'Organisation des Nations Unies (18 056 100 dollars)

26. Une analyse récente de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle au Siège de l'Organisation à New York a révélé qu'en dépit des mesures qui y ont été mises en place au cours des deux dernières années, il convenait de prendre de nouvelles dispositions.

27. Les propositions figurant à la présente rubrique et totalisant un coût net de 56 149 300 dollars concernent notamment les mesures que doivent appliquer deux départements : le Département des affaires politiques et le Département de la gestion.

a) Département des affaires politiques (76 700 dollars)

28. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques est responsable de la sûreté et de la sécurité du personnel et des biens des missions politiques spéciales et autres missions sur le terrain relevant du Département des affaires politiques. Ces missions se déroulent dans des circonstances, des lieux et des conditions de sécurité très divers. Dans de nombreuses régions, les conditions de sécurité se sont détériorées au fil des années. La coordination des questions relatives à la sécurité entre les missions sur le terrain et le Siège, y compris l'examen périodique des conditions de sécurité dans les missions auquel procède le Département en liaison avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, revêt une importance primordiale.

29. Compte tenu de ce qui précède et dans le souci d'aborder de façon cohérente et coordonnée les questions de sécurité à l'échelon des missions, il est proposé d'appliquer la mesure suivante, en sus de celles déjà approuvées dans le cadre du budget-programme pour 2004-2005 : création d'un poste de personnel temporaire au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, pour la coordination et les échanges relatifs aux questions de sécurité.

30. Le coût total de la mesure supplémentaire proposée, dont l'application incombe au Département des affaires politiques, est estimé à 76 700 dollars, cette dépense relevant du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005.

b) Département de la gestion (17 979 400 dollars)

31. Le Service de la sécurité et de la sûreté du Siège compte 4 administrateurs, 17 agents de la catégorie des services généraux et 212 postes inscrits au budget ordinaire, auxquels s'ajoutent le personnel temporaire et 14 postes financés à l'aide de ressources extrabudgétaires. À la lumière des conclusions issues de l'étude sur l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle, ces effectifs apparaissent insuffisants. En ce qui concerne l'amélioration de la sécurité de ses locaux, le Siège a adopté un certain nombre de mesures supplémentaires dont le

financement a été assuré grâce aux crédits de 26 millions de dollars approuvés en 2002-2003 pour les infrastructures matérielles.

32. Des ressources sont demandées en vue du financement d'un personnel temporaire et de services de consultation pour la gestion du changement, dans le cadre de la révision en cours du système intégré de gestion de la sécurité.

33. Il convient toutefois de mettre en place de nouvelles mesures qui ont été réparties entre deux phases. Les mesures énoncées dans la présente requête revêtent un caractère plus urgent, tandis que les propositions qui visent à consolider, à long terme, la force de sécurité du Siège et les capacités des systèmes de sécurité, dont les systèmes de contrôle d'accès, seront soumises à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session, à l'issue de la révision générale en cours, qui porte sur les structures et les procédures que l'Organisation a mises en place dans le domaine de la sécurité.

34. Le coût total des mesures supplémentaires proposées, dont l'application incombe au Département de la gestion – y compris l'augmentation de ressources justifiée par une réévaluation des projets en cours – est estimé à 17 979 400 dollars, dont un montant de 16 729 700 dollars correspondant au financement des dépenses non renouvelables à engager pour transformer et améliorer les bâtiments et les systèmes de sécurité existants, ainsi que pour acheter du matériel et couvrir d'autres besoins exceptionnels relatifs à la sécurité. Les propositions comprennent un nouveau poste P-3 et un nouveau poste d'agent des services généraux (autres classes). Ces dépenses seraient financées au moyen de crédits ouverts aux chapitres 29A (Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 29D (Bureau des services centraux d'appui), 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et 34 (Contributions du personnel).

2. Genève (20 834 500 dollars)

35. La sécurité du site et des bâtiments loués qu'occupent le Secrétariat et les fonds et programmes des Nations Unies est assurée par le Service de sécurité de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Le Service de sécurité compte 3 administrateurs et 106 agents de sécurité, 26 de ces postes étant financés à l'aide de fonds extrabudgétaires et ces effectifs étant assistés d'un personnel temporaire. Les effectifs actuels apparaissent insuffisants.

36. L'Office des Nations Unies à Genève a mené une étude sur l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle et retenu un certain nombre de mesures d'application immédiate. L'amélioration des dispositifs de sécurité touchant l'infrastructure matérielle et technologique, évoquée dans le rapport du Secrétaire général (A/56/848) et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/286 du 27 juin 2002, a été réexaminée à la lumière de l'évolution des conditions de sécurité et consolidée pour répondre aux préoccupations nouvelles. Vers la fin de 2004, il sera procédé à une nouvelle évaluation de la vulnérabilité des bâtiments, y compris ceux situés en dehors du Palais des Nations, au regard des risques d'incendie et d'effets de souffle. Les résultats de cette étude seront soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

37. Il convient de rappeler que les arrangements relatifs à la sécurité de l'ONUG ont déjà été évalués et qu'une analyse des risques et des menaces éventuelles a été

effectuée en 1999 par une équipe spéciale composée de représentants du pays hôte et de l'Organisation, ce qui a conduit à repenser la sécurité de l'Office. Les propositions qui en sont issues ont été soumises à l'Assemblée générale à ses cinquante-cinquième (A/55/511) et cinquante-sixième sessions (A/56/848). Il était alors entendu avec les autorités du pays hôte que l'Organisation prendrait des mesures pour renforcer la sécurité dans ses locaux, à l'intérieur du périmètre de sécurité, tandis que le pays hôte procéderait, le long du périmètre de sécurité et de la voie d'accès au Palais des Nations, à des aménagements directement liés à l'engagement des forces de police lors des grandes manifestations. À ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions, dans le cadre de l'examen et de l'approbation de ces mesures, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 22 600 000 dollars pour l'amélioration des installations matérielles et technologiques de sécurité de l'ONUG. Comme indiqué dans le second rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (A/58/558/Add.1) soumis à l'Assemblée générale, l'exécution de plusieurs projets approuvés relatifs à la sécurité a été retardée parce qu'il a fallu attendre l'autorisation des autorités du pays hôte pour entreprendre les chantiers. La dernière autorisation a été obtenue en décembre 2003. L'ONUG a donc enregistré un retard dans l'exécution de ces projets. Il semble aussi que les autorités du pays hôte aient changé de position, dans la mesure où elles ne sont plus disposées à assumer les coûts de l'amélioration des installations de sécurité le long du périmètre de sécurité. Bien que le Secrétariat continue de porter cette question à l'attention du pays hôte, les propositions d'affectation de crédits figurant dans le présent rapport concernent non seulement l'amélioration de la sécurité à l'intérieur des locaux mais aussi le renforcement du périmètre de sécurité.

38. Des crédits supplémentaires sont également demandés au titre du renouvellement de la police d'assurance des locaux des Nations Unies à Genève destinée à couvrir les actes de terrorisme visant les biens, à compter du 1er janvier 2004. La somme nécessaire est estimée à 982 000 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005.

39. Le coût des mesures supplémentaires dont l'application est prévue à Genève au cours du présent exercice biennal s'élève à 20 834 500 dollars, dont 19 852 500 correspondent à des dépenses non renouvelables liées à la modification et à l'amélioration des bâtiments et des systèmes de sécurité existants et à d'autres éléments associés. Ces dépenses relèveraient des chapitres 29E (Administration, Genève) et 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

3. Vienne (8 399 600 dollars)

40. Le Centre international de Vienne, qui s'étend sur 18 hectares, appartient au Gouvernement autrichien qui le loue à l'Organisation. L'entretien en incombe à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), tandis que sa sécurité est à la charge de l'ONU. Le Service de la sécurité et de la sûreté est un service commun, les dépenses de sécurité étant réparties entre les organismes locataires du Centre international de Vienne. Le Service de la sécurité et de la sûreté compte 2 administrateurs et 90 agents de sécurité, que seconde un personnel temporaire. Ces effectifs apparaissent insuffisants.

41. L'Office des Nations Unies à Vienne (ONUV) a récemment réexaminé ses arrangements en matière de sécurité dans le souci de se conformer aux normes minimales de sécurité opérationnelle du Siège. Cette étude a révélé que, pour améliorer la sécurité au Centre, il convenait d'adopter un certain nombre de mesures, outre celles qui ont déjà été mises en place.

42. Le coût total des mesures proposées s'élève à 8 399 600 dollars, dont 6 966 000 dollars correspondent aux dépenses non renouvelables liées à une importante amélioration de la sécurité des locaux. Le Centre appartenant au Gouvernement autrichien, la mise en place des mesures exigera une coordination étroite avec les autorités du pays hôte. Le coût des mesures relatives à l'amélioration de la sécurité à l'intérieur de la zone occupée par les organisations locataires du Centre devrait, en principe, être partagé entre ces organisations sur la base de la formule décrite au chapitre 29F (Administration, Vienne) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

43. Il convient de noter que le financement des dépenses susmentionnées, soit 8 399 600 dollars, fait encore l'objet de consultations entre les secrétariats des organismes installés à Vienne (Office des Nations Unies à Vienne, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Agence internationale de l'énergie atomique et Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) et entre ces entités et le pays hôte. À ce stade, et en l'absence de toute indication des autorités du pays hôte sur les mesures de sécurité qu'elles prendraient éventuellement à leur charge, le montant des dépenses portées à l'attention de l'Assemblée générale dans le présent rapport devrait être considéré comme un montant brut. Selon la formule de partage des coûts décrite dans le budget-programme pour 2004-2005, la part des dépenses inscrites au chapitre 29F et incombant à l'Organisation devrait s'élever à 1 931 900 dollars, dans l'hypothèse où la totalité des coûts serait assumée par les organismes installés à Vienne. Néanmoins, le Secrétaire général a l'intention de mettre en oeuvre les mesures proposées, sous réserve que les chefs de secrétariat des organismes installés au Centre international de Vienne et les autorités du pays hôte parviennent à un accord.

4. Nairobi (4 396 800 dollars)

44. Le complexe des Nations Unies à Nairobi accueille actuellement les bureaux de 22 organismes du système des Nations Unies. D'autres bureaux des Nations Unies sont dispersés dans la ville de Nairobi. Les organismes des Nations Unies installés au Kenya emploient plus de 2 500 fonctionnaires, dont environ 1 800 au complexe des Nations Unies à Gigiri. Le Service de sécurité de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) compte deux administrateurs et 69 agents de sécurité, effectifs qui apparaissent insuffisants.

45. Il est donc proposé d'adopter un certain nombre de mesures, outre celles qui figurent déjà dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005. Le coût total des mesures proposées pour l'Office des Nations Unies à Nairobi s'élève à 4 396 800 dollars, dont 4 238 800 dollars correspondent à des dépenses non renouvelables liées à la modification et à l'amélioration des systèmes de sécurité existants et du matériel associé. Ces dépenses seraient financées au moyen de crédits inscrits aux chapitres 29G (Administration, Nairobi) et 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

5. La Haye (100 400 dollars)

46. Le Palais de la Paix, qui abrite la Cour et la bibliothèque de droit international, appartient à la Fondation Carnegie, qui en assure la gestion. La Fondation, qui est responsable des services de sécurité, a engagé à cette fin une compagnie de sécurité privée. Toutefois, pour l'exercice biennal 2004-2005, la Cour dispose aussi de crédits d'un montant de 307 700 dollars destinés au financement de deux postes d'agents de sécurité dans la catégorie des services généraux (autres classes). Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie est installé dans des bâtiments distincts, les arrangements de sécurité concernant ces locaux faisant actuellement l'objet d'une étude que mènent conjointement le Tribunal et les autorités locales et qui pourrait donner lieu à des réaménagements.

47. Lors de la mission qu'il a effectuée auprès de la Cour, en juin 2002, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a recommandé un réexamen des conditions de sécurité du bâtiment et des bureaux occupés par la Cour. Par la suite, le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a procédé, du 19 au 21 novembre 2002, à une évaluation des conditions de sécurité et recommandé un certain nombre de mesures portant notamment sur le système d'éclairage périphérique, le contrôle de l'accès, l'installation de vitres pare-balles et de grilles métalliques, etc. Les améliorations à la sécurité recommandées par le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité continuent d'être examinées avec la Fondation Carnegie, propriétaire et responsable des locaux, et le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas. Le Coordonnateur a également recommandé la création, à la Cour, de deux postes d'agents de sécurité n'appartenant pas à la catégorie des administrateurs, qui s'ajouteraient aux deux postes existants mentionnés plus haut. Une demande de crédits relative à ces deux postes a donc été inscrite dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 mais n'a pas été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/271. La demande de crédits relative à ces postes est donc réitérée dans le présent rapport. L'approbation de ces postes permettrait d'assurer des services de sécurité dans la zone d'entrée ou de réception du Palais de la Paix et dans le bâtiment du Greffe, la coordination avec la Fondation Carnegie, ainsi que d'autres services liés à la sécurité.

48. Le coût total des deux postes d'agent de sécurité n'appartenant pas à la catégorie des administrateurs serait de 100 000 dollars, dépense qui relèverait des chapitres 7 (Cour internationale de Justice) et 34 (Contributions du personnel) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

6. Addis-Abeba (2 331 700 dollars)

49. Le complexe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui compte sept bâtiments, occupe une superficie de 11,05 hectares. Hormis la CEA, le complexe abrite aussi 14 organismes des Nations Unies et reçoit de nombreux visiteurs, dont des chefs d'État et des ministres.

50. La Commission économique pour l'Afrique a récemment reçu des autorités municipales d'Addis-Abeba un terrain supplémentaire (21 066 mètres carrés) où elle envisage d'aménager de nouveaux espaces de bureaux qui augmenteront la superficie des bureaux de quelque 6 500 mètres carrés au cours de la période 2005-2006. Il est prévu que tous les organismes des Nations Unies qui se trouvent en dehors du complexe se réinstallent dans les nouveaux espaces de bureaux.

51. Un certain nombre de mesures sont proposées pour Addis-Abeba. Le coût total des mesures proposées pour la CEA s'élèverait à un montant de 2 331 700 dollars correspondant à une dépense non renouvelable, relevant des chapitres 18 (Développement économique et social en Afrique) et 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

7. Bangkok (1 425 800 dollars)

52. Le complexe des Nations Unies à Bangkok, qui compte trois immeubles, dont un centre de conférence, occupe 3,16 hectares dans un secteur de la ville qui abrite de nombreux bâtiments publics très en vue. La sécurité des locaux de l'Organisation est assurée par le Service de sécurité de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui compte 1 poste P-3 et 54 postes d'agents de sécurité.

53. Afin d'assurer au complexe un niveau de sécurité adéquat, un certain nombre de mesures sont proposées dans le présent rapport, en sus de celles déjà approuvées dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005.

54. Le coût total des mesures proposées pour la CESAP s'élèverait à 1 425 800 dollars, dont un montant de 1 278 200 dollars correspondant à des dépenses non renouvelables liées au recrutement du personnel temporaire, à la modification et à l'amélioration des systèmes de sécurité existants et à l'acquisition du matériel et des fournitures associés. Ces dépenses seraient financées au moyen de crédits inscrits aux chapitres 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) et 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

8. Beyrouth (233 400 dollars)

55. Suite à une analyse de la situation à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), un certain nombre de mesures visant à améliorer la sécurité sont proposées, en sus de celles déjà approuvées dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.

56. Le coût total des mesures de sécurité concernant la CESAO s'élèverait à 233 400 dollars, correspondant à une dépense non renouvelable, à inscrire au chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

9. Santiago (371 000 dollars)

57. Le complexe des Nations Unies à Santiago est situé sur la rive gauche de la rivière Mapocho, où il occupe un terrain de 5,45 hectares offert à l'Organisation par le Gouvernement chilien. Il se compose de sept immeubles, qui occupent un espace de quelque 19 334 mètres carrés.

58. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes propose un certain nombre d'aménagements liés à la sécurité. Le coût total des mesures proposées s'élèverait à un montant de 371 000 dollars, correspondant à des dépenses non renouvelables, relevant des chapitres 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) et 33 (Travaux de construction,

transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

B. Missions politiques spéciales, opérations de maintien de la paix et autres opérations (20 484 400 dollars)

1. Missions politiques spéciales (2 542 000 dollars)

59. Sur les 25 missions politiques spéciales actuellement en fonctionnement, neuf sont basées au Siège de l'Organisation à New York. Les autres sont basées dans des villes et des pays différents à travers le monde. Étant implantées dans des lieux divers, les missions opèrent dans des contextes différents et rencontrent des situations variables sur le plan de l'ordre public et de la sécurité.

60. Les conditions de sécurité dans la zone de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) demeurent préoccupantes. Il existe une menace importante, en particulier dans les régions situées à l'est, au sud-est et au sud de l'Afghanistan. À l'heure actuelle, la Mission dispose de 194 postes pour le personnel des services de sécurité.

61. Étant donné la forte médiatisation des enjeux liés aux tâches que les missions doivent accomplir, il est toujours primordial d'assurer les conditions de sécurité requises. En ce qui concerne le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), le nombre des attaques armées et des vols perpétrés contre des véhicules utilitaires a augmenté dans certaines régions du pays, mais le Bureau n'a jamais été directement visé.

62. La Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) a fait appel à des agents du secteur privé pour sa protection. Elle organise également des patrouilles de sécurité avec des agents mis à sa disposition par le commissariat de la police locale. Par ailleurs, elle assure une surveillance 24 heures sur 24 dans toutes les installations à l'aide de caméras et en postant des vigiles recrutés sur place.

63. S'agissant du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan, malgré l'aboutissement du processus de paix et l'application quasi intégrale des protocoles de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale, le Tadjikistan continue de se heurter à des obstacles dus à des facteurs internes et régionaux qui risquent de le déstabiliser. Des menaces pèsent toujours sur la sécurité des membres du personnel international et du personnel local en poste dans ce pays.

64. En ce qui concerne le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), la situation générale est relativement calme à Bujumbura et dans la plupart des régions du pays sur le plan de l'ordre public, mais il y a eu des éruptions de violence entre des factions rivales.

65. La Mission d'observation des Nations Unies a Bougainville a des bureaux à Arawa et à Buka. Si la situation s'est améliorée dans l'ensemble, on observe des actes de violence sporadiques qui ne sont néanmoins pas dirigés contre le personnel de la Mission. Il existe un clivage politique entre ceux qui sont ralliés au processus de paix et ceux qui ont choisi de rester à l'écart, mais il ne représente pas une grave menace pour les membres de la Mission.

66. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs est basé à Nairobi. Le personnel et les biens du Bureau sont exposés aux mêmes risques que le personnel et les biens d'autres entités des Nations Unies établies à Nairobi.

67. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest est basé à Dakar. En raison de la notoriété de l'Organisation et de toutes ses composantes, la sécurité du personnel et des biens du Bureau demeure une considération primordiale.

68. S'agissant du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), le coup d'État pacifique du 14 septembre 2003 a enclenché un processus de transition vers la démocratie et des élections législatives ont été organisées du 28 au 30 mars 2004. La situation dans le pays s'est largement stabilisée et les conditions de sécurité étaient satisfaisantes.

69. En ce qui concerne la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), du fait de la complexité des arrangements proposés pour la sécurité, les prévisions de dépenses de la Mission sont toujours à l'étude. Le Secrétaire général compte soumettre de nouveau la question à l'Assemblée générale en temps opportun.

70. Étant donné les conditions de sécurité généralement observées dans les lieux où les missions politiques spéciales sont implantées, il est proposé d'adopter d'autres mesures qui viendront s'ajouter aux mesures déjà approuvées dans le budget-programme de l'exercice 2004-2005.

71. Le coût total des mesures proposées pour la MANUA, le BONUCA, la MINUGUA, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan, le BNUB, la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville, les Bureaux des Représentants spéciaux du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et pour l'Afrique de l'Ouest et le BANUGBIS se chiffre à 2 542 000 dollars, y compris une dépense non renouvelable de 1 869 600 dollars liée à des travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et à l'acquisition de matériel de transport et de télécommunication et d'équipements de sécurité. Ces dépenses seraient inscrites au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, comme il est indiqué dans le tableau.

2. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (296 400 dollars)

72. Le Bureau du Coordonnateur spécial a des antennes à Gaza et à Ramallah.

73. À la suite d'une analyse des besoins supplémentaires relatifs à la sécurité, des mesures d'un coût total de 296 400 dollars sont proposées pour le Bureau du Coordonnateur spécial, ce montant comprenant une dépense non renouvelable de 68 500 dollars associée à des travaux de transformation et d'amélioration des locaux liés à la sécurité et à l'achat de matériel de télécommunication et de sécurité. Ces dépenses seraient inscrites aux chapitres 3 (Affaires politiques) et 34 (Contributions du personnel).

3. Opérations de maintien de la paix approuvées par l'Assemblée générale (4 171 700 dollars)

a) Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (1 693 300 dollars)

74. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) propose un certain nombre de nouveaux aménagements visant à renforcer la sécurité. Le coût total des mesures envisagées s'élèverait à 1 693 300 dollars, y compris une dépense non renouvelable de 1 003 200 dollars liée à des travaux de construction, transformation et amélioration des locaux liés à la sécurité, ainsi qu'à l'achat et à l'installation d'équipements de sécurité. Ces dépenses seraient inscrites au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix).

Missions politiques spéciales : ventilation des crédits demandés par mission et par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	MANUA	*BONUCA*	*MINUGA*	*Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan*	*BNUB*	*Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville*	*Bureaux des Représentants spéciaux du Secrétaire général*		*BANUGBIS*	**Total**
							Région des Grands Lacs	*Afrique de l'Ouest*		
Autres dépenses de personnel	539,2	29,6	–	–	24,7	–	–	5,3	–	**598,8**
Voyages	10,9	–	–	–	–	–	–	–	–	**10,9**
Services contractuels	–	–	2,1	–	3,4	–	–	–	–	**5,5**
Frais généraux de fonctionnement	200,0	46,0	9,9	5,5	42,7	5,3	–	14,0	–	**323,4**
Mobilier et matériel	1 466,3	30,0	2,0	5,8	4,8	–	30,8	–	18,2	**1 557,9**
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	–	–	45,5	**45,5**
Total	**2 216,4**	**105,6**	**14,0**	**11,3**	**75,6**	**5,3**	**30,8**	**19,3**	**63,7**	**2 542,0**

b) Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (2 478 400 dollars)

75. Les principaux bureaux du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) sont situés à Rawalpindi, au Pakistan, et à Srinagar, en Inde. Ses postes de campagne sont situés de part et d'autre de la Ligne de contrôle. Bien que les postes de campagne soient situés très nettement hors du champ des tirs qui sont régulièrement observés le long de Ligne de contrôle, ils se trouvent à l'intérieur de zones potentiellement dangereuses au cas où la situation dégénérerait en crise. On fait des efforts considérables pour améliorer les locaux à Srinagar.

76. Compte tenu des conditions de sécurité généralement observées dans la zone de la mission, de nouvelles mesures sont proposées en sus de celles qui ont déjà été approuvées dans le budget-programme de l'exercice 2004-2005.

77. Le coût total des mesures proposées pour le Groupe d'observateurs se chiffrerait à 2 478 400 dollars, ce montant comprenant une dépense non renouvelable de 1 690 400 dollars liée à l'acquisition de véhicules blindés ainsi que de matériel informatique et de transmissions. Ces dépenses seraient inscrites au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix).

4. Opérations de maintien de la paix décidées par le Conseil de sécurité (13 474 300 dollars)

a) Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (436 500 dollars)

78. Au vu des résultats d'une analyse des besoins relatifs à la sécurité, il est proposé de prévoir des ressources supplémentaires en personnel à ce titre. Le coût de cette proposition est estimé à 436 500 dollars par an (voir annexe I.C, tableau 6).

b) Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (1 521 300 dollars)

79. Le quartier général de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) est situé à Kinshasa. La Mission fait un certain nombre de propositions au sujet des locaux et du matériel en vue de renforcer la sécurité.

80. Le coût total des mesures proposées est estimé à 1 521 300 dollars. On trouvera le détail des dépenses dans le tableau 7 de l'annexe I.C.

c) Mission des Nations Unies en Sierra Leone (163 000 dollars)

81. Il est proposé de renforcer la sécurité physique du quartier général de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) grâce à l'acquisition de matériel de sécurité et par des travaux d'amélioration des locaux. Le coût de ces mesures est estimé à 163 000 dollars (voir annexe I.C, tableau 8).

d) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (208 300 dollars)

82. Il est proposé de renforcer le dispositif de sécurité de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) grâce à l'acquisition de matériel de dépistage et en créant un nouveau poste de chef de la sécurité. Les dépenses que

ces propositions entraîneraient sont estimées à 208 300 dollars (voir annexe I.C, tableau 9).

e) Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (2 176 900 dollars)

83. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) propose un certain nombre d'aménagements qui nécessitent l'achat de matériel et des travaux dans les bâtiments, pour renforcer la sécurité. Le coût total de ces mesures est estimé à 2 176 900 dollars (voir annexe I.C, tableau 10).

f) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (145 100 dollars)

84. Pour le traitement des questions liées à l'amélioration des arrangements relatifs à la sécurité de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), il est proposé de désigner un chef de la sécurité. Le coût de cette proposition est estimé à 145 100 dollars (voir annexe I.C, tableau 11).

g) Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (7 millions de dollars)

85. Des ressources d'un montant de 7 millions de dollars ont été incluses dans le présent rapport en vue de renforcer la sécurité des locaux de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) (voir annexe I.C, tableau 12).

h) Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (345 000 dollars)

86. L'ONU a trois principales installations dans la zone de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). La Mission propose des améliorations liées à l'infrastructure des bâtiments pour renforcer la sécurité. Le coût de ces améliorations est estimé à 345 000 dollars (voir annexe I.C, tableau 13).

i) Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (1 478 200 dollars)

87. Dans le cadre des mesures visant à renforcer la sécurité à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), la Mission propose d'étoffer les effectifs du personnel de sécurité et d'acheter du matériel supplémentaire. Le coût total de ces propositions est évalué à 1 478 200 dollars (voir annexe I.C, tableau 14).

C. Tribunal pénal international pour le Rwanda (609 900 dollars)

88. L'ONU a deux ensembles de bâtiments à Arusha : le Centre de détention et les locaux du siège du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Le siège du Tribunal est situé dans le bâtiment du Centre international de conférences d'Arusha.

89. Compte tenu des conditions de sécurité existantes, plusieurs mesures sont proposées en supplément de celles qui ont déjà été approuvées dans le budget-programme de l'exercice 2004-2005.

90. Le coût total des mesures supplémentaires proposées pour le Tribunal s'élèverait à 609 900 dollars, dont 100 500 dollars correspondent à des dépenses non renouvelables liées à la modification et à l'amélioration des bâtiments et des systèmes de sécurité existants et à l'acquisition du matériel associé. Ces dépenses sont exposées dans la section B de l'annexe I.

D. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité (14 885 900 dollars)

91. Le système actuel de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies sur le terrain et les améliorations incorporées au cours des trois dernières années ont été conçus pour des situations moins instables et moins dangereuses et pour des menaces de moindre intensité. Ce système demande maintenant à être fortement consolidé, tant au Siège que sur le terrain, et ce, dans les meilleurs délais.

92. Sur le terrain, il est nécessaire d'accroître sensiblement le nombre des agents chargés de coordonner les mesures de sécurité pour assurer, de manière continue, la fourniture d'instructions et de conseils adéquats sur les questions touchant la sécurité et le maintien d'une présence dans les zones à haut risque. À l'heure actuelle, le nombre de postes mis à la disposition du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité dans le cadre du budget ordinaire lui permet de pourvoir un emploi de coordonnateur dans un pays, parfois deux. Dans les zones exposées à des situations particulièrement explosives et à des menaces de grande intensité, avec des effectifs aussi limités, il n'est pas en mesure, tout à la fois, de conseiller et d'assister les responsables désignés et leurs équipes chargées de la sécurité, de procéder à des évaluations fréquentes et approfondies sur une vaste étendue géographique, comme il le faudrait, et de donner de façon suivie et continue des instructions et des conseils sur les questions de sécurité pour un large éventail de programmes et d'activités menés par l'ONU. Si l'on veut assurer une sécurité adéquate dans les services extérieurs, il est donc indispensable de renforcer le noyau des coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain, généralement de façon urgente et souvent sans préavis.

93. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et les responsables désignés font face aux besoins urgents liés à la création de postes supplémentaires de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain en sollicitant des contributions volontaires de la part des États Membres. Néanmoins, les procédures de collecte de fonds impliquent habituellement un décalage de plusieurs mois entre le moment où un besoin est identifié dans une zone particulière et celui où les postes requis sont effectivement financés et leurs titulaires recrutés, formés et déployés. Il est également difficile d'assurer un financement viable à long terme. En conséquence, certaines zones à haut risque ne parviennent pas à obtenir le nombre minimum de coordonnateurs requis pendant des périodes très longues. D'autres peuvent enregistrer une diminution des effectifs alors même que les conditions de sécurité se détériorent.

94. Dans les situations extrêmes, le Bureau retire des coordonnateurs de certains pays pour les réaffecter temporairement dans d'autres. Néanmoins, cette pratique ne constitue pas une solution satisfaisante à long terme compte tenu des risques qui en résultent pour la sécurité au lieu d'affectation permanent. Il est donc impératif de stabiliser le financement des postes de coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain à un niveau plus élevé, l'objectif étant, dans un premier temps, d'assurer une plus grande rapidité d'intervention et une meilleure couverture pour les zones à haut risque actuellement recensées. On envisage une autre expansion ultérieure de manière à assurer une couverture permanente et le niveau de qualité requis pour les prestations dans tous les lieux d'affectation. L'ampleur de ce deuxième renforcement du noyau des coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain sera déterminée à la suite d'une analyse probatoire des emplois et d'une évaluation

de la charge de travail dans le cadre de l'étude d'ensemble des arrangements concernant la sécurité des organismes des Nations Unies actuellement en cours.

95. Au Siège, le Bureau du Coordonnateur doit être immédiatement renforcé afin de pouvoir assurer la fourniture des services de conseil et d'appui indispensables aux missions et aider le Secrétaire général et les organismes et programmes des Nations Unies à faire face à des menaces beaucoup plus pressantes. Si les quatre sections régionales du Bureau constituent les pôles de liaison pour les responsables désignés et les coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain, les administrateurs de secteur sont très accaparés par des activités de formation et de contrôle et des programmes de visites qui ont un caractère continu. Ils sont de ce fait amenés à s'absenter de New York durant de longues périodes, ce qui oblige les cadres supérieurs à intervenir activement dans la gestion de tâches courantes pour assurer la bonne marche du service au jour le jour. Les cadres supérieurs et les administrateurs des bureaux régionaux qui sont particulièrement sollicités ont besoin d'une assistance immédiate; les fonctions essentielles liées à l'évaluation des risques, à la mobilisation de ressources et au suivi de la préparation opérationnelle doivent dorénavant être exercées non plus de manière ponctuelle, mais à plein temps, même si le volume des tâches est initialement limité. La section de l'administration est également trop réduite pour pouvoir assurer les services liés à l'organisation des voyages et les autres services d'appui requis pour plus de 300 fonctionnaires en poste sur le terrain tout en assumant parallèlement les fonctions liées à la mobilisation des ressources et à la gestion du budget et du personnel pour l'ensemble de la structure gérée par le Bureau du Coordonnateur. Il y a donc des retards inévitables dans la fourniture des services d'appui extérieurs et les coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain, qui sont peu nombreux et fortement sollicités, doivent consacrer beaucoup trop de temps et d'attention aux tâches administratives au détriment de leurs fonctions principales.

96. Pour gérer de manière suivie et efficace les risques accrus auxquels l'Organisation est désormais exposée, le Bureau du Coordonnateur doit réorganiser et professionnaliser davantage ses activités sur la base d'une répartition fonctionnelle des tâches, les fonctions englobant les opérations, l'information sur la sécurité, l'élaboration de politiques et de procédures, la formation, la gestion du stress, l'administration et les inspections et investigations. L'ampleur et la portée de ces fonctions essentielles, ainsi que les normes de qualité à respecter pour les prestations et les prévisions relatives à la clientèle, seront déterminées dans les mois à venir dans le cadre de l'étude des arrangements liés à la sécurité actuellement menée à l'échelle du système des Nations Unies.

97. Étant donné qu'il est impératif de renforcer immédiatement le Bureau du Coordonnateur, et en attendant les recommandations issues de l'étude de la structure des arrangements relatifs à la sécurité de l'Organisation dans son ensemble et des procédures connexes, qui seront présentées à l'Assemblée générale au mois de septembre, il est proposé d'allouer au Bureau en 2004, aussi bien pour son administration centrale que pour ses bureaux extérieurs, en vue de renforcer ses capacités dans les domaines vitaux, un budget de 14 885 900 dollars, ce montant comprenant des ressources pour 58 postes de responsable de la sécurité sur le terrain et 58 postes d'assistant local chargé de la sécurité qui seront déployés dans les pays à haut risque recensés, pour du personnel temporaire (autre que pour les réunions), – les ressources correspondantes étant équivalentes au montant des dépenses afférentes au recrutement de personnel supplémentaire (12 personnes pour

l'administration centrale du Bureau) pour une période de six mois – et, enfin, pour les dépenses opérationnelles du Bureau, y compris celles afférentes aux voyages, aux services contractuels, aux fournitures et au matériel nécessaire et les frais généraux de fonctionnement. Des propositions relatives à un nouveau renforcement du Bureau du Coordonnateur seront présentées dans le contexte du rapport du mois de septembre.

98. Les mécanismes de financement actuellement utilisés pour la sécurité ont été établis par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/255. L'Assemblée a institué un système de répartition proportionnelle des coûts entre les organismes des Nations Unies en fonction de l'ampleur de leurs opérations sur le terrain. En pratique, ces arrangements obligent les organisations participantes à faire appel à des contributions volontaires pour financer les dépenses opérationnelles afférentes à la sécurité. L'ampleur et la gravité des nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité appellent un changement d'optique à l'égard du financement des mesures de sécurité. L'existence d'une source de financement régulière et prévisible pour tous les aspects de la sécurité des organismes des Nations Unies constitue un impératif. Le maintien d'une sécurité adéquate tant au Siège que sur le terrain est désormais une condition préalable pour la prestation de services efficaces. Il s'agit donc d'une responsabilité fondamentale partagée par tous les États Membres de l'ONU et les fonctions correspondantes devraient être financées sur le budget ordinaire.

99. Dans le contexte du présent rapport, il est proposé de supprimer progressivement, au cours de l'exercice biennal 2004-2005, les arrangements relatifs à la participation aux coûts actuellement établis pour les organismes des Nations Unies qui sont couverts par le système de gestion de la sécurité sur le terrain, à l'exception des dépenses liées à l'assurance contre les actes de malveillance pour le personnel des services extérieurs. Il est proposé de confier intégralement à l'ONU le soin de financer les dépenses afférentes à la sécurité des organismes des Nations Unies, compte tenu du fait qu'elle joue un rôle politique et coordonnateur central au sein du système des Nations Unies. Dans un premier temps, on a proposé que les dépenses supplémentaires afférentes au renforcement du Bureau du Coordonnateur, telles qu'elles sont exposées dans le présent rapport pour l'année 2004 (14 885 900 dollars), soient intégralement imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation. Parallèlement, les dépenses afférentes aux opérations du Bureau pour l'exercice biennal 2004-2005 que l'Assemblée générale a approuvées dans la section VIII de sa résolution 58/272 continueraient d'être réparties entre les organisations participantes jusqu'à la fin de l'exercice, à titre d'arrangement transitoire. Des propositions seront présentées dans le rapport du mois de septembre au sujet des arrangements financiers pour 2005 et au-delà. Il est également proposé de conserver, sans modification, les arrangements relatifs à la participation aux coûts présentement appliqués pour les organismes qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies et qui sont couverts par le système de gestion de la sécurité sur le terrain. À l'heure actuelle, il s'agit de l'Organisation internationale pour les migrations, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Banque asiatique de développement. En ce qui concerne le coût de l'assurance conte les actes de malveillance, il est proposé de maintenir les arrangements de participation aux coûts en vigueur, sachant que les organisations participent au financement de manière sélective. Néanmoins, la gestion de cette assurance sera transférée au Département de la gestion à compter du 1er avril 2004 pour réduire la charge de travail administrative du Bureau du Coordonnateur.

E. Autres bureaux extérieurs (304 000 dollars)

1. Centres régionaux pour le désarmement (85 100 dollars)

100. Dans le cadre des mesures visant à renforcer la sécurité, les centres régionaux pour le désarmement à Lomé et Lima proposent d'apporter un certain nombre d'aménagements aux locaux et d'acheter du matériel supplémentaire. Le coût total de ces propositions est évalué à 85 100 dollars et les dépenses seraient inscrites au chapitre 4 (Désarmement) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005.

2. Centres d'information des Nations Unies (218 900 dollars)

101. Il existe 55 centres d'information des Nations Unies disséminés dans le monde entier. Dans le cadre des activités visant à renforcer la sécurité, les centres d'information proposent d'apporter un certain nombre d'aménagements aux locaux et d'acheter du matériel supplémentaire afin de renforcer les mesures déjà approuvées au titre du budget-programme de l'exercice 2004-2005. Le coût total de ces propositions atteint 218 900 dollars et les dépenses seraient inscrites au chapitre 28 (Information) du budget-programme.

V. Conclusions et recommandations

102. **Le coût total des propositions relatives au renforcement de la sécurité et de la sûreté dans les locaux des Nations Unies est estimé à 92 433 500 dollars; 85 965 800 dollars seront mis en recouvrement auprès des États Membres et le solde, soit 6 467 700 dollars, sera financé par les autres organisations au titre de la participation aux frais. On trouvera à l'annexe I une explication détaillée des ressources nécessaires par objet de dépense et par source de financement. Ces coûts correspondent aux dépenses supplémentaires prévues en sus des crédits déjà ouverts au titre du budget ordinaire et du budget des deux tribunaux. Dans le cas des opérations de maintien de la paix, ils s'ajoutent au montant des ressources demandées pour l'exercice 2004/05. Ils devraient être couverts par les dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 adoptée par l'Assemblée générale concernant les dépenses extraordinaires, ainsi que de l'alinéa b) ii) de la section A de l'annexe de la résolution 42/211 de l'Assemblée générale concernant les dépenses additionnelles dues à des obstacles imprévus devant être examinées de façon ponctuelle. Conformément à ces dispositions, les crédits demandés ne seront pas imputés au fonds de réserve.**

103. **L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur les points suivants pour l'exercice biennal 2004-2005 :**

a) La création de postes supplémentaires au titre des chapitres 3, 7, 29D et 31 répartis comme suit :

Catégorie	*Chapitre 3 Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient*	*Chapitre 7 Cour internationale de Justice*	*Chapitre 29D Bureau des services centraux d'appui*	*Chapitre 31 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité*	**Total**

Catégorie	*Chapitre 3 Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient*	*Chapitre 7 Cour internationale de Justice*	*Chapitre 29D Bureau des services centraux d'appui*	*Chapitre 31 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité*	**Total**
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
P-5	–	–	–	6	**6**
P-4/3	–	–	1	52	**53**
Total partiel	**–**	**–**	**1**	**58**	**59**
Agents des services généraux					
1re classe	–	–	–	–	**–**
Autres classes	–	2	1	–	**3**
Total partiel	**–**	**2**	**1**	**–**	**3**
Autres catégories					
Agents locaux	3	–	–	58	**61**
Total partiel	**3**	**–**	**–**	**58**	**61**
Total	**3**	**2**	**2**	**116**	**123**

b) L'approbation d'un crédit supplémentaire de 70 797 200 dollars des États-Unis au titre du budget ordinaire, répartis comme suit :

Chapitre du budget		*Dollars É.-U.*
3.	Affaires politiques	2 903 100
4.	Désarmement	85 100
5.	Opérations de maintien de la paix	4 171 700
7.	Cour internationale de Justice	84 000
18.	Développement économique et social en Afrique	111 700
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	651 200
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	161 000
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	233 400
28.	Information	218 900
29A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	500 000
29C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	326 800
29D.	Bureau des services centraux d'appui	2 003 100
29E.	Administration (Genève)	4 513 500
29F.	Administration (Vienne)	1 931 900
29G.	Administration (Nairobi)	1 018 400

Chapitre du budget		*Dollars É.-U.*
31.	Activités administratives financées en commun	13 850 200
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	38 033 200
Total		**70 797 200**

c) L'approbation, également, d'un crédit supplémentaire de 1 084 400 dollars au titre du chapitre 34 (Contributions du personnel), lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

d) L'approbation, également, de recettes supplémentaires d'un montant de 483 400 dollars au titre du chapitre 2 des recettes (Recettes générales), correspondant au coût des services de sécurité fournis par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité aux entités extérieures au système des Nations Unies qui participent au système de sécurité des Nations Unies;

e) L'approbation d'un crédit supplémentaire d'un montant de 609 900 dollars à inscrire au budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2004-2005;

f) Les recommandations suivantes concernant l'ouverture de crédits supplémentaires dans le courant de 2004, en sus de ceux déjà demandés dans le budget des opérations de maintien de la paix pour l'exercice budgétaire allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 :

	Milliers de dollars É.-U.
Financement de la Force des Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	2 176 900
Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo	1 521 300
Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental	345 000
Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée	7 000 000
Financement de la Mission des Nations Unies en Géorgie	1 478 200
Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen Orient :	
a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement	208 300
b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban	145 100
Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone	163 000
Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	436 500
Total	**13 474 300**

g) L'approbation des modalités de financement révisées du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, à savoir :

i) Les crédits déjà approuvés pour 2004 à la section VIII de la résolution 58/272 continueront à être financés selon les arrangements relatifs au Bureau du Coordonnateur dont il est question dans la résolution 56/255;

ii) Les ressources supplémentaires demandées pour 2004 (14 885 900 dollars) afin de couvrir les dépenses de sécurité relatives aux organismes des Nations Unies qui participent au système de sécurité des Nations Unies seront financées en totalité au moyen du budget ordinaire de l'Organisation;

iii) Les ressources supplémentaires nécessaires pour 2004 afin de couvrir les dépenses de sécurité relatives aux entités extérieures au système des Nations Unies qui participent au système de sécurité des Nations Unies continueront à être financées selon les arrangements dont il est question dans la résolution 56/255.

h) L'examen à sa cinquante-neuvième session des arrangements de financement à long terme applicables au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et des ressources qu'il conviendra de mobiliser, en se fondant sur les propositions que lui présentera le Secrétaire général.

Annexe I

Ressources supplémentaires nécessaires, par source de financement

Tableau 1
Ensemble des sources de financement
(En milliers de dollars des États-Unis)

Source de financement		*Ressources supplémentaires nécessaires*
A. Budget ordinaire de l'Organisation		71 881,6
B. Autres organisations, au titre de la participation aux coûts		6 467,7
C. Tribunaux		609,9
D. Opérations de maintien de la paix		
MINURSO	436,5	
MONUC	1 521,3	
MINUSIL	163,0	
FNUOD	208,3	
UNFICYP	2 176,9	
FINUL	145,1	
MINUEE	7 000,0	
MANUTO	345,0	
MONUG	1 478,2	
Total partiel		**13 474,3**
Total		**92 433,5**

A. Budget ordinaire de l'Organisation

Tableau 2
Prévision de dépenses, par chapitre du budget
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget		*Montant initial des crédits ouverts pour 2004-2005*	*Augmentation*	***Estimations révisées* (total)**
3.	Affaires politiques	239 595,4	2 903,1	**242 498,5**
4.	Désarmement	18 048,2	85,1	**18 133,3**
5.	Opérations de maintien de la paix	86 124,2	4 171,7	**90 295,9**
7.	Cour internationale de Justice	31 537,9	84,0	**31 621,9**
18.	Développement économique et social en Afrique	95 617,0	111,7	**95 728,7**
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	66 644,0	651,2	**67 295,2**
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	80 804,0	161,0	**80 965,0**
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	52 480,4	233,4	**52 713,8**
28.	Information	155 869,9	218,9	**156 088,8**
29A.	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	9 536,3	500,0	**10 036,3**
29C.	Bureau de la gestion des ressources humaines	56 951,1	326,8	**57 277,9**
29D.	Bureau des services centraux d'appui	259 231,3	2 003,1	**261 234,4**
29E.	Administration (Genève)	111 480,0	4 513,5	**115 993,5**
29F.	Administration (Vienne)	32 608,0	1 931,9	**34 539,9**
29G.	Administration (Nairobi)	18 214,5	1 018,4	**19 232,9**
31.	Activités administratives financées en commun	22 990,2	13 850,2	**36 840,4**
33.	Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	58 651,3	38 033,2	**96 684,5**
34.	Contribution du personnel	382 270,7	1 084,4	**383 355,1**
	Total	**1 778 654,4**	**71 881,6**	**1 850 536,0**

Tableau 3
Prévision de dépenses, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Montant initial des crédits ouverts pour 2004-2005*	*Augmentation*	*Estimations révisées* (**total**)
Postes	765 139,8	6 493,6	**771 633,4**
Autres dépenses de personnel	129 482,0	6 209,7	**135 691,7**
Émoluments de non-fonctionnaires	7 651,8	–	**7 651,8**
Consultants et experts	16 065,9	440,9	**16 506,8**
Voyages des représentants	1 762,2	–	**1 762,2**
Voyages des fonctionnaires	16 268,1	710,9	**16 979,0**
Services contractuels	68 616,2	1 807,5	**70 423,7**
Frais généraux de fonctionnement	206 982,4	4 942,0	**211 924,4**
Dépenses de représentation	562,3	–	**562,3**
Fournitures et accessoires	19 751,1	976,7	**20 727,8**
Mobilier et matériel	37 731,8	9 205,3	**46 937,1**
Amélioration des locaux	59 558,7	38 033,2	**97 591,9**
Subventions et contributions	39 856,6	1 977,4	**41 834,0**
Autres	409 225,5	1 084,4	**410 309,9**
Total	**1 778 654,4**	**71 881,6**	**1 850 536,0**

Tableau 4
Postes supplémentaires

Catégorie	*Chapitre 3 Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient*	*Chapitre 7 Cour internationale de Justice*	*Chapitre 29D Bureau des services centraux d'appui*	*Chapitre 31 Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité*	**Total**
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
P-5	–	–	–	6	**6**
P-4/3	–	–	1	52	**53**
Total partiel	**–**	**–**	**1**	**58**	**59**
Agent des services généraux					
1re classe	–	–	–	–	**–**
Autres classes	–	2	1	–	**3**
Total partiel	**–**	**2**	**1**	**–**	**3**
Autres catégories					
Agents locaux	3	–	–	58	**61**
Total partiel	**3**	**–**	**–**	**58**	**61**
Total	**3**	**2**	**2**	**116**	**123**

B. Tribunal pénal international pour le Rwanda

Tableau 5
Prévision de dépenses, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Montant initial des crédits ouverts pour 2004-2005*	*Augmentation*	*Estimations révisées* (**total**)
Postes	145 921,0	–	**145 921,0**
Autres dépenses de personnel	5 047,6	509,4	**5 557,0**
Émoluments de non-fonctionnaires	9 267,5	–	**9 267,5**
Consultants et experts	813,7	–	**813,7**
Voyages des représentants	522,1	–	**522,1**
Voyages des fonctionnaires	5 462,4	–	**5 462,4**
Services contractuels	22 064,7	–	**22 064,7**
Frais généraux de fonctionnement	13 114,1	–	**13 114,1**
Dépenses de représentation	6,9	–	**6,9**
Fournitures et accessoires	3 341,4	–	**3 341,4**
Mobilier et matériel	5 807,2	–	**5 807,2**
Amélioration des locaux	476,6	100,5	**577,1**
Subventions et contributions	1 430,3	–	**1 430,3**
Autres	22 048,7	–	**22 048,7**
Total	**235 324,2**	**609,9**	**235 934,1**

C. Budgets des opérations de maintien de la paix

MINURSO

Tableau 6
Ressources nécessaires, par catégorie
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*1er juillet 2004-30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	5 408,1	–	5 408,1
Contingents	642,6	–	642,6
Police civile	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–
Total partiel	**6 050,7**	**–**	**6 050,7**
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	16 695,8	170,3	16 866,1
Personnel recruté sur le plan national	2 005,2	266,2	2 271,4
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Total partiel	**18 701,0**	436,5	19 137,5
Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	119,7	–	119,7
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	10,0	–	10,0
Voyages	526,0	–	526,0
Installations et infrastructures	2 093,9	–	2 093,9
Transports terrestres	2 900,0	–	2 900,0
Transports aériens	7 253,5	–	7 253,5
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–
Transmissions	2 500,2	–	2 500,2
Informatique	775,9	–	775,9
Services médicaux	193,9	–	193,9
Matériel spécial	29,8	–	29,8
Fournitures, services et matériels divers	835,4	–	835,4
Projets à effet rapide	–	–	–
Total partiel	**17 238,3**	**–**	**17 238,3**
Total brut	**41 990,0**	**436,5**	**42 426,5**

Catégorie	*1er juillet 2004-30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Recettes provenant des contributions du personnel	2 908,9	71,6	2 980,5
Total net	**39 081,1**	**364,9**	**39 446,0**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	2 144,7	–	2 144,7
Total	**44 134,7**	**436,5**	**44 571,2**

MONUC

Tableau 7
Ressources nécessaires, par catégorie
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*1er juillet 2004-30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	41 540,8	–	41 540,8
Contingents	229 149,7	–	229 149,7
Police civile	9 302,6	–	9 302,6
Unités de police constituées	–	–	–
Total partiel	**279 993,1**	**–**	**279 993,1**
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	116 573,7	–	116 573,7
Personnel recruté sur le plan national	16 650,6	–	16 650,6
Volontaires des Nations Unies	18 040,2	–	18 040,2
Total partiel	**151 264,5**	**–**	**151 264,5**
Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	–	–	–
Voyages	4 222,3	–	4 222,3
Installations et infrastructures	55 940,1	880,9	56 821,0
Transports terrestres	12 360,6	495,0	12 855,6
Transports aériens	162 428,4	–	162 428,4
Transports maritimes ou fluviaux	3 772,6	–	3 772,6
Transmissions	19 301,9	111,3	19 413,2
Informatique	3 076,4	–	3 076,4
Services médicaux	6 443,0	–	6 443,0
Matériel spécial	4 363,3	34,1	4 397,4
Fournitures, services et matériels divers	14 139,4	–	14 139,4
Projets à effet rapide	1 000,0	–	1 000,0
Total partiel	**287 048,0**	**1 521,3**	**288 569,3**
Total brut	**718 305,6**	**1 521,3**	**719 826,9**

Catégorie	*1er juillet 2004-30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Recettes provenant des contributions du personnel	17 798,3	–	17 798,3
Total net	**700 507,3**	**1 521,3**	**702 028,6**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	3 067,1	–	3 067,1
Total	**721 372,7**	**1 521,3**	**722 894,0**

MINUSIL

Tableau 8
Ressources nécessaires, par catégorie
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*1er juillet 2004-30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	5 819,3	–	5 819,3
Contingents	102 054,2	–	102 054,2
Police civile	3 278,7	–	3 278,7
Unités de police constituées	–	–	–
Total partiel	**111 152,2**	**–**	**111 152,2**
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	32 586,8	–	32 586,8
Personnel recruté sur le plan national	1 896,3	–	1 896,3
Volontaires des Nations Unies	2 779,8	–	2 779,8
Total partiel	**37 262,9**	**–**	**37 262,9**
Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	25,2	–	25,2
Voyages	513,1	–	513,1
Installations et infrastructures	15 835,6	163,0	15 998,6
Transports terrestres	1 899,1	–	1 899,1
Transports aériens	17 506,8	–	17 506,8
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–
Transmissions	6 132,1	–	6 132,1
Informatique	1 600,4	–	1 600,4
Services médicaux	4 502,1	–	4 502,1
Matériel spécial	1 769,3	–	1 769,3
Fournitures, services et matériels divers	1 483,0	–	1 483,0
Projets à effet rapide	118,0	–	118,0
Total partiel	**51 384,7**	**163,0**	**51 547,7**
Total brut	**199 799,8**	**163,0**	**199 962,8**

Catégorie	*1er juillet 2004-30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Recettes provenant des contributions du personnel	4 443,2	–	4 443,2
Total net	**195 356,6**	**163,0**	**195 519,6**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	**199 799,8**	**163,0**	**199 962,8**

FNUOD

Tableau 9
Ressources nécessaires, par catégorie
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*1er juillet 2004-30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	19 326,8	–	19 326,8
Police civile	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–
Total partiel	19 326,8	–	19 326,8
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	6 825,1	145,1	6 970,2
Personnel recruté sur le plan national	2 006,9	–	2 006,9
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Total partiel	**8 832,0**	**145,1**	**8 977,1**
Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	40,0	–	40,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	–	–	–
Voyages	300,7	–	300,7
Installations et infrastructures	5 573,9	63,2	5 637,1
Transports terrestres	2 986,5	–	2 986,5
Transports aériens	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–
Transmissions	1 840,7	–	1 840,7
Informatique	887,7	–	887,7
Services médicaux	291,9	–	291,9
Matériel spécial	203,9	–	203,9
Fournitures, services et matériels divers	618,0	–	618,0
Projets à effet rapide	–	–	–
Total partiel	**12 743,3**	**63,2**	**12 806,5**
Total brut	**40 902,1**	**208,3**	**41 110,4**

Catégorie	*1er juillet 2004-30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Recettes provenant des contributions du personnel	1 175,4	34,6	1 210,0
Total net	**39 726,7**	**173,7**	**39 900,4**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	**40 902,1**	**208,3**	**41 110,4**

UNFICYP

Tableau 10
Ressources nécessaires, par catégorie
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*1er juillet 2004 -30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	23 128,7	–	23 128,7
Police civile	444,7	–	444,7
Unités de police constituées	–	–	–
Total partiel	**23 573,4**	**–**	**23 573,4**
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	6 709,5	–	6 709,5
Personnel recruté sur le plan national	5 347,2	–	5 347,2
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Total partiel	**12 056,7**	**–**	**12 056,7**
Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	50,0	–	50,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	–	–	–
Voyages	233,9	–	233,9
Installations et infrastructures	5 653,8	2 176,9	7 830,7
Transports terrestres	2 003,0	–	2 003,0
Transports aériens	1 497,9	–	1 497,9
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–
Transmissions	938,1	–	938,1
Informatique	761,7	–	761,7
Services médicaux	225,4	–	225,4
Matériel spécial	6,3	–	6,3
Fournitures, services et matériels divers	448,5	–	448,5
Projets à effet rapide	–	–	–
Total partiel	**11 818,6**	**2 176,9**	**13 995,5**
Total brut	**47 448,7**	**2 176,9**	**49 625,6**

Catégorie	*1er juillet 2004 -30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Recettes provenant des contributions du personnel	2 353,3	–	2 353,3
Total net	**45 095,4**	**2 176,9**	**47 272,3**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 274,4	–	1 274,4
Total	**48 723,1**	**2 176,9**	**50 900,0**

FINUL

Tableau 11
Ressources nécessaires, par catégorie
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*1er juillet 2004 -30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	40 637,0	–	40 637,0
Police civile	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–
Total partiel	**40 637,0**	**–**	**40 637,0**
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	18 099,5	145,1	18 244,6
Personnel recruté sur le plan national	15 900,0	–	15 900,0
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Total partiel	**33 999,5**	145,1	34 144,6
Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	48,0	–	48,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	–	–	–
Voyages	376,1	–	376,1
Installations et infrastructures	6 564,5	–	6 564,5
Transports terrestres	5 485,0	–	5 485,0
Transports aériens	1 521,6	–	1 521,6
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–
Transmissions	1 465,9	–	1 465,9
Informatique	1 121,5	–	1 121,5
Services médicaux	799,7	–	799,7
Matériel spécial	608,2	–	608,2
Fournitures, services et matériels divers	2 114,2	–	2 114,2
Projets à effet rapide	–	–	–
Total partiel	**20 104,7**	**–**	**20 104,7**
Total brut	**94 741,2**	**145,1**	**94 886,3**

Catégorie	*1er juillet 2004 -30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Recettes provenant des contributions du personnel	5 014,4	34,6	5 049,0
Total net	**89 726,8**	**110,5**	**89 837,3**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	**94 741,2**	**145,1**	**94 886,3**

MINUEE

Tableau 12
Ressources nécessaires, par catégorie
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*1er juillet 2004 -30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	7 222,6	–	7 222,6
Contingents	90 327,8	–	90 327,8
Police civile	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–
Total partiel	**97 550,4**	**–**	**97 550,4**
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	30 560,0	–	30 560,0
Personnel recruté sur le plan national	1 321,0	–	1 321,0
Volontaires des Nations Unies	2 815,8	–	2 815,8
Total partiel	**34 696,8**	**–**	**34 696,8**
Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	–	–	–
Voyages	1 039,5	–	1 039,5
Installations et infrastructures	21 335,3	7 000,0	28 335,3
Transports terrestres	6 088,2	–	6 088,2
Transports aériens	21 402,9	–	21 402,9
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–
Transmissions	7 185,7	–	7 185,7
Informatique	2 347,1	–	2 347,1
Services médicaux	2 950,2	–	2 950,2
Matériel spécial	1 566,3	–	1 566,3
Fournitures, services et matériels divers	5 298,4	–	5 298,4
Projets à effet rapide	–	–	–
Total partiel	**69 213,6**	**7 000,0**	**76 213,6**
Total brut	**201 460,8**	**7 000,0**	**208 460,8**

Catégorie	*1er juillet 2004 -30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Recettes provenant des contributions du personnel	4 897,7	–	4 897,7
Total net	**196 563,1**	**7 000,0**	**203 563,1**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	**201 460,8**	**7 000,0**	**208 460,8**

MANUTO

Tableau 13
Ressources nécessaires, par catégorie
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*1er juillet 2004 -30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	–
Contingents	–	–	–
Police civile	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–
Total partiel	**–**	**–**	**–**
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	3 903,6	–	3 903,6
Personnel recruté sur le plan national	151,5	–	151,5
Volontaires des Nations Unies	198,2	–	198,2
Total partiel	**4 253,3**	**–**	**4 253,3**
Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	–	–	–
Voyages	94,5	–	94,5
Installations et infrastructures	2 541,2	345,0	2 886,2
Transports terrestres	81,0	–	81,0
Transports aériens	–	–	–
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–
Transmissions	699,1	–	699,1
Informatique	124,9	–	124,9
Services médicaux	154,8	–	154,8
Matériel spécial	–	–	–
Fournitures, services et matériels divers	1 436,8	–	1 436,8
Projets à effet rapide	–	–	–
Total partiel	**5 132,3**	**345,0**	**5 477,3**
Total brut	**9 385,6**	**345,0**	**9 730,6**

Catégorie	*1er juillet 2004 -30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Recettes provenant des contributions du personnel	566,8	–	566,8
Total net	**8 818,8**	**345,0**	**9 163,8**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	10,0	–	10,0
Total	**9 395,6**	**345,0**	**9 740,6**

MONUG

Tableau 14
Ressources nécessaires, par catégorie
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*1er juillet 2004 -30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	3 378,7	–	3 378,7
Contingents	64,3	–	64,3
Police civile	488,0	–	488,0
Unités de police constituées	–	–	–
Total partiel	**3 931,0**	**–**	**3 931,0**
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	14 273,6	788,2	15 061,8
Personnel recruté sur le plan national	2 522,0	–	2 522,0
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Total partiel	**16 795,6**	788,2	17 583,8
Dépenses opérationnelles			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	109,0	–	109,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–
Consultants	–	–	–
Voyages	690,5	–	690,5
Installations et infrastructures	2 209,8	–	2 899,8
Transports terrestres	2 619,0	690,0	3 309,0
Transports aériens	2 588,8	–	2 588,8
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–
Transmissions	1 673,9	–	1 673,9
Informatique	915,2	–	915,2
Services médicaux	39,3	–	39,3
Matériel spécial	14,7	–	14,7
Fournitures, services et matériels divers	764,2	–	764,2
Projets à effet rapide	–	–	–
Total partiel	**11 624,4**	**690,0**	**12 314,4**
Total brut	**32 351,0**	**1 478,2**	**33 829,2**

Catégorie	*1er juillet 2004 -30 juin 2005 Prévisions initiales*	*Ressources supplémentaires*	*Prévisions révisées*
Recettes provenant des contributions du personnel	2 193,9	90,0	2 283,9
Total net	**30 157,1**	**1 388,2**	**31 545,3**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	**32 351,0**	**1 478,2**	**33 829,2**

Annexe II

Analyse des dépenses afférentes aux travaux visant à renforcer la sécurité

A. Siège de l'Organisation des Nations Unies

(En milliers de dollars des États-Unis)

1. Projets approuvés en 2002-2003 (A/56/848)

Projet	*Crédit ouvert 2002-2003*	*Prévisions révisées*	*Ressources supplémentaires*	*État d'avancement*
Projets achevés [par. 40 a) iv) et v) et 40 b) viii) et x)]	540,0	540,0	–	
Amélioration du système d'alarme incendie aux 1er, 2e et 3e sous-sols [par. 40 a) i)]	2 500,0	3 950,0	1 450,0	La phase II du projet, qui consiste notamment à remettre complètement à neuf les systèmes d'alarme incendie des 2e et 3e sous-sols, est en cours. Des ressources supplémentaires sont demandées pour achever la phase III, qui comprend le remplacement des détecteurs de haute tension et l'installation de dispositifs d'arrêt des ventilateurs pour que les installations soient conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle au Siège (H-MOSS) et à la réglementation de la ville en matière de lutte contre les incendies.
Installation de capteurs et de dispositifs de protection de certains flux d'air [par. 40 a) ii)]	1 700,0	1 700,0	–	À l'issue d'une étude, il a été décidé que le projet serait exécuté plus tard, à l'occasion de la mise en oeuvre du plan-cadre d'équipement, pour éviter que les dispositifs installés ne doivent ultérieurement être démontés.
Installation de cloisons blindées dans les salles de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité [par. 40 a) iii)]	1 000,0	1 000,0	–	Sur la base d'une étude dont les résultats leur ont été présentés, les membres du Conseil de sécurité se sont prononcés contre l'installation des cloisons blindées. Le projet a été remis à plus tard et modifié; il s'agira de renforcer les obstacles physiques et les systèmes de contrôle à l'entrée des salles.
Construction à l'extérieur d'un centre de documentation pour les organisations non gouvernementales	2 650,0	2 6950,0	–	Le projet sera exécuté plus tard, à l'occasion de la mise en oeuvre du plan-cadre d'équipement, en vue

et d'un centre de traitement du courrier [par. 40 a) vi)]				d'une meilleure coordination avec les autres activités programmées et les déménagements prévus.
Centre de contrôle de la sécurité, établi au Siège, et centre auxiliaire à l'extérieur [par. 40 b) i)]	3 448,0	4 211,5	763,5	Les dépenses initiales ont été sous-estimées. Des ressources supplémentaires sont demandées pour l'expansion, actuellement en cours, du centre de contrôle de la sécurité, qui existe déjà au Siège. Le centre auxiliaire sera construit plus tard à l'occasion de la mise en oeuvre du plan-cadre d'équipement.
Installation d'un système de surveillance, d'alarme et de contrôle de l'accès couvrant l'ensemble du site [par. 40 b) ii)]	9 322,0	9 322,0	–	Le projet est en cours d'exécution. Des ressources supplémentaires seront demandées dans le rapport qui doit être présenté en septembre.
Construction d'une enceinte de sécurité autour du site [par. 40 b) iii)]	3 000,0	6 717,3	3 717,3	Les prévisions initiales ont été revues une fois la conception du projet et la procédure d'adjudication achevées. L'augmentation des coûts tient à l'installation de barrières plus solides et aux travaux de construction qui doivent être effectués par-dessus des équipements collectifs souterrains.
Installation de dispositifs de sécurité aux étages où travaillent les hauts fonctionnaires [par. 40 b) iv) et v)]	800,0	1 632,9	832,9	Le projet, qui est en cours d'exécution, a été étendu; il comprend désormais l'installation de dispositifs de contrôle de l'accès aux ascenseurs et de cloisons, ainsi que le renforcement de la sécurité physique dans toutes les zones occupées par des hauts fonctionnaires.
Installation de six nouvelles barrières d'arrêt des véhicules [par. 40 b) vi)]	300,0	1 728,2	1 428,2	Les coûts initiaux ont été sous-estimés et les prévisions ont été revues une fois la conception du projet et la procédure d'adjudication achevées.
Remise à neuf du système d'éclairage du site [par. 40 b) vii)]	400,0	2 929,5	2 529,5	L'augmentation des coûts tient surtout à des travaux de câblage plus importants que prévu à effectuer autour du site pour l'alimentation électrique et les systèmes de sécurité.
Installation d'une grille de sécurité électrifiée [par. 40 b) ix)]	340,0	1 447,8	1 107,8	Les coûts initiaux ont été sous-estimés et les prévisions ont été revues une fois la conception du projet et la procédure d'adjudication achevées. L'augmentation des coûts tient surtout aux importants travaux de

				câblage à effectuer pour l'alimentation électrique et les systèmes de sécurité dans le cadre du projet de remise à neuf du système d'éclairage du site.
Total partiel	**26 000,0**	**37 829,2**	**11 829,2**	

2. Nouveaux projets

Projet	*Prévisions*	*État d'avancement*
Installation d'une pellicule antisouffle sur toutes les fenêtres	2 500,0	Le projet est en cours d'exécution et devrait être mené à bien en décembre 2004.
Quatre barrières d'arrêt de véhicules portables	800,0	
Total partiel	**3 300,0**	
Total (1 + 2)	**15 129,2**	

B. Office des Nations Unies à Genève

(En milliers de dollars des États-Unis)

1. Projets approuvés en 2002-2003 (A/56/848), y compris au titre de la deuxième phase (2004-2005)

Projet	*Crédit ouvert 2002-2003*	*Crédit ouvert 2004-2005*	*Prévisions révisées*	*Ressources supplémentaires*	*État d'avancement*
Transfert des activités d'expédition et de réception du courrier et de la valise diplomatique; nouvelle zone d'inspection et de tri du courrier à la Porte 30 [par. 41 a)]	2 386,6	–	6 075,0	3 688,4	Les coûts initiaux ont été sous-estimés et les prévisions ont été revues une fois la conception du projet et la procédure d'adjudication achevées.
Mise en place de dispositifs permettant d'assurer la sécurité de l'ensemble du site, notamment renforcement des systèmes de contrôle de l'accès à l'entrée dite du Chemin de fer, à l'entrée Pregny et l'entrée de la Place des Nations [par. 41 b) i)]	5 924,6	5 539,2	16 219,4	4 755,6	Les coûts initiaux ont été sous-estimés et les prévisions ont donc été revues.
Installation de dispositifs antisouffle sur les grandes baies vitrées en façade [par. 41 b) ii)]	1 586,0	–	–	(1 586,0)	Le projet est remis à plus tard. Il sera modifié sur la base d'une étude de vulnérabilité devant être effectuée en 2004.
Amélioration du système d'éclairage et de vidéosurveillance du garage souterrain [par. 41 b) iii)]	3 175,0	–	6 019,0	2 844,0	Des ressources supplémentaires sont demandées pour la deuxième phase du projet, qui concerne le deuxième périmètre de sécurité.
Création d'un centre de contrôle de la sécurité [par. 41 b) iv)	2 417,8	–	2 417,8	–	Le projet devrait être mené à bien en janvier 2005.
Total partiel	**15 490,0**	**5 539,2**	**30 731,2**	**9 702,0**	

2. Nouveaux projets

Projet	*Prévisions*	*État d'avancement*
Installation de dispositifs de protection de l'air et de l'eau provenant de l'extérieur	515,0	
Installation d'une pellicule plastique sur les fenêtres	1 104,0	
Modernisation du système de haut-parleurs utilisé pour annoncer les situations d'urgence	3 826,0	

Projet	*Prévisions*	*État d'avancement*
Installation de cloisons, y compris dans la zone des salles de conférence aux fins de la lutte anti-incendie	1 174,0	
Total partiel	**6 619,0**	
Total (1 + 2)	**16 321,0**	

Note : La différence entre les sections 1 et 2 recouvre la demande figurant dans les prévisions initiales pour les projets de la Porte 30 et de l'entrée de la Place des Nations.